

ACTION URGENTE

TUNISIE. UNE MILITANTE A ÉTÉ RELAXÉE

Le 19 septembre 2019, un tribunal de Tunis a mis Maissa al Oueslati, 18 ans, hors de cause pour toutes les charges qui avaient été retenues contre elle. La jeune fille avait fait l'objet d'accusations forgées de toutes pièces qui auraient pu lui valoir jusqu'à quatre ans d'emprisonnement. Le 4 septembre 2019, Maissa al Oueslati et son frère, âgé de 16 ans, avaient été arrêtés de façon arbitraire par la police pour avoir filmé un manifestant qui menaçait de s'immoler par le feu devant un poste de police. Ils avaient été interrogés sans la présence d'un avocat, une infraction flagrante à la législation tunisienne et au droit international relatif aux droits humains.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 19 septembre 2019, un tribunal de Tunis a mis Maissa al Oueslati, 18 ans, hors de cause pour toutes les charges qui avaient été retenues contre elle. La jeune fille avait fait l'objet d'accusations forgées de toutes pièces qui auraient pu lui valoir jusqu'à quatre ans d'emprisonnement. Son frère, qui est lui aussi poursuivi pour « outrage à un représentant de l'État » et « refus d'obtempérer », comparaitra devant un tribunal le 30 octobre 2019, lors d'une audience distincte. Durant l'audience de Maissa, une équipe de cinq avocats spécialistes des droits humains a fait valoir la nature arbitraire de son arrestation et a pointé plusieurs vices de procédure dans l'affaire, y compris le fait qu'elle ait été interrogée sans qu'un avocat soit présent.

Maissa al Oueslati et son frère, âgé de 16 ans, ont tous deux été arrêtés de façon arbitraire le 4 septembre 2019. Maissa filmait des policiers en train de rouer de coups un manifestant qui avait menacé de s'immoler par le feu quand un de leurs collègues a arraché son téléphone des mains de la jeune fille et lui a tordu le bras. Son frère s'est précipité vers elle et a supplié le policier de la lâcher. Celui-ci a poussé l'adolescent à terre et a passé les menottes à Maissa al Oueslati et à son frère. Au poste de Jbel El Jloud, les policiers les ont interrogés tous deux en l'absence d'un avocat ou d'un parent, en violation de la législation tunisienne pour les mineurs. Plus tard dans la soirée, Maissa al Oueslati et son frère ont été transférés au centre de détention de Bouchoucha, dans un autre quartier de Tunis, où ils ont passé la nuit.

L'affaire de Maissa al Oueslati a reçu le soutien de plusieurs organisations de défense des droits humains en Tunisie et à l'étranger. Cette affaire rappelle que les forces de police continuent de bénéficier de l'impunité dans le pays. À ce jour, aucune enquête n'a été menée pour obliger les policiers soupçonnés d'être responsables de ces mauvais traitements à rendre des comptes. À la suite de sa libération, Maissa al Oueslati a déclaré à Amnesty International : « Tout mon respect et toute mon affection pour avoir été à mes côtés. Je n'aurais jamais imaginé recevoir un tel soutien. » Elle a été bouleversée par la quantité de soutien qu'elle a reçu de la part de militants et militantes, dont beaucoup sont des membres d'Amnesty International qui se sont présentés au tribunal le jour de l'audience et ont brandi des messages de soutien devant le palais de justice. Elle reconnaît n'avoir jamais imaginé être arrêtée, mais cet incident l'a déterminée à poursuivre ses activités militantes en faveur d'un changement positif en Tunisie.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Maissa al Oueslati (elle)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 125/19

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde30/1060/2019/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

